



7 - LE DROIT D'ÊTRE ACCOMPAGNÉ, ASSISTÉ ET REPRÉSENTÉ

SEMAINES DES DROITS DES USAGERS

C'est le droit pour l'utilisateur d'être accompagné, assisté d'une personne de son choix. D'être représenté pour obtenir de l'information ou entreprendre une démarche relativement à des services offerts par un établissement ou un professionnel.

INFORMEZ-VOUS : Commissaire local aux plaintes et à la qualité des services
Anne-martine.jeandonnet.chsldgolf16@ssss.gouv.qc.ca